



Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

**Note de situation
République démocratique du Congo**

**Le Far-West minier de Mbuji-Mayi n'a
pas besoin d'un nouvel étouffement!**

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
17, Passage de la Main d'or
75011 Paris – France
Tél : +33 - 1 43 55 25 18 / Fax : +33 – 43 55 18 80
Mail : fidh@fidh.org – adresse internet : <http://www.fidh.org>

Le Far-West minier de Mbuji-Mayi n'a pas besoin d'un nouvel étouffement!

Mbuji-Mayi

Du 27 février 2003 au 2 mars 2003, une mission d'enquête constituée du Ministre des Droits Humains, d'ONG et de membres de la presse, se sont rendus dans le massif V du polygone de MIBA à Mbuji-Mayi, dans la province du Kasai Oriental, à propos de la mort de creuseurs clandestins de diamants. La FIDH a été invitée à se joindre à cette mission.

La misère au quotidien

Le diamant a fait la renommée de la ville de Mbuji-Mayi.

Malgré une exploitation de diamants de plus d'un siècle, la ville de Mbuji-Mayi, de même que de nombreuses villes de République démocratique du Congo (RDC), est sous-équipée, aux pannes d'électricité fréquentes et aux routes en mauvais état.

Le salaire moyen mensuel de l'habitant de Mbuji-Mayi se situant autour de 4 dollars – alors qu'un sac de farine en coûte déjà 2,5 –, chacun doit trouver des solutions alternatives pour se nourrir et pour nourrir sa famille.

Dans ces circonstances, les enfants sont fréquemment mis à contribution et ce, d'autant plus que le droit à l'éducation n'est guère assuré. En effet, les professeurs de l'école publique ne sont plus rémunérés par l'Etat, ce qui oblige les parents à se regrouper pour payer les salaires des professeurs. Tous n'arrivent pas à fournir cet effort financier.

Le phénomène des creuseurs clandestins de diamants participe de cette systématisation de la "débrouille". Beaucoup de jeunes gens, voire des enfants, sont forcés de tenter leur chance dans des zones d'exploitation qui leur sont interdites, et n'hésitent pas à prendre de nombreux risques pour récupérer des pierres. Le retour des « refoulés katangais » (au début des années 1990, les autorités du Shaba -futur Katanga - avaient chassé de leur territoire les personnes originaires du Kasai) a encore accentué ce phénomène de clandestinité dans les mines environnant la ville. En effet, la population a doublé en très peu de temps et les possibilités de travail sont, elles, restées les mêmes.

Les autorités n'ignorent rien des creuseurs clandestins. Mieux, elles ferment les yeux et profitent de la situation, demandant aux jeunes de payer un écot. Si les creuseurs clandestins ne s'en acquittent pas, les policiers et équipes minières de surveillance les poursuivent et n'hésitent pas à utiliser leurs armes. S'ils sont capturés, les jeunes creuseurs doivent payer une amende (5.500 francs congolais) mais, le plus souvent, ils se réfugient dans des galeries où policiers et équipes de surveillance n'osent se risquer. Depuis bien longtemps en effet, ces galeries ne sont plus creusées et ne servent, aujourd'hui, que de refuge occasionnel.

Des sociétés toutes puissantes

La MIBA (Minière du Bakwanga) dispose de la plus grande concession, appelée le "Polygone". Seule la MIBA tranche avec la pauvreté quotidienne et dispose d'une compagnie

aérienne, d'un hôpital, d'une école, d'un restaurant, ainsi que d'une salle de conférence, démontrant à quel point cette société rythme la vie de la cité.

Sa protection repose sur ses propres équipes de surveillance, appelés blondos, ainsi que sur l'aide des autorités policières. Ces deux sortes d'agents travaillent de concert.

D'autres sociétés, la Sengamine par exemple, contribuent également à faire du diamant le point central de la vie quotidienne à Mbuji-Mayi.

Des constats connus de tous

Les conditions dramatiques d'extraction du diamant dans le Kasai sont connues, dénoncées depuis longtemps par des ONGs internationales¹ et les Nations Unies.

Ainsi, dans sa lettre du 8 octobre 2002 au Secrétaire général des Nations Unies, le groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo indiquait que :

"La Société minière du Bakwanga, entreprise publique d'extraction des diamants, est pillée par sa hiérarchie qui ferme les yeux sur les très nombreux vols commis par des personnes ayant accès à ses installations. Trois réseaux de vol sont à l'œuvre à l'intérieur des installations de la MIBA qui sont connues sous le nom de "polygone". (...) Les mineurs sont d'ailleurs souvent exposés aux coups de feu que la Brigade minière et les Zimbabwéens échangent dans la lutte qu'ils se livrent pour avoir le monopole du vol des diamants. (...) Le détournement de fonds d'entreprises publiques et du trésor public, frauduleusement ou au nom de l'effort de guerre, a contribué à réduire à zéro les fonds disponibles pour les services publics. Le secteur public dans les deux provinces du Kasai a effectivement disparu. (...) La plupart des soldats ne sont pas payés et se transforment en prédateurs qui subviennent à leurs besoins par le vol et le pillage et vivent au dépens de la population qu'ils sont censés protéger, tandis que les autorités provinciales ne font rien pour les décourager."

Les faits

Le vendredi 21 février, plusieurs jeunes ont trouvé la mort, étouffés, dans le "Polygone", à Kotoko. Selon les organisations de défense des droits de l'homme de la province du Kasai oriental et plusieurs rescapés, il y aurait eu une vingtaine d'exploitants clandestins dans cette galerie. Au moins neuf morts sont identifiés, dont une victime tuée par une balle:

- Mpoyi Musenga
- Tshitebwwa Mutombo
- Kabeya Kabeya, alial Tubeya
- Denis Katenda Ntita
- Kalonji Kabeya
- Mbenga Mukendi
- Edmond Tshibuta Okenge
- Matungulu Lwa Mpumbu

¹ Lire le rapport d'Amnesty international du 22 octobre 2002 (C:\WINDOWS\TEMP\Amnesty International - Library - Democratic Republic of Congo Making a killing The diamond trade in government-controlled DRC.htm)

- Mwalaba Bikala

Ce sont les creuseurs eux-mêmes qui ont déterré les corps le samedi 22 février et ont amené sept d'entre eux au Gouverneur de la région.

Suite à la pression de l'opinion publique, le Gouvernement congolais a décidé de mettre en place une mission d'enquête. Composée de représentants du ministère des droits humains (dont le Ministre lui-même), des ONG et de la presse, elle est partie enquêter sur les lieux du 27 février au 2 mars 2003.

Les circonstances de ces décès font l'objet de versions différentes.

La thèse des autorités

Le Gouverneur de province

Le Gouverneur du Kasai a très rapidement donné publiquement sa version des faits.

Il a reçu et guidé la mission d'enquête mixte le jeudi 27 février.

Selon lui, ce qui s'est déroulé le 21 février au Polygone de la MIBA n'est qu'un tragique accident. En effet, il considère que les creuseurs clandestins travaillent de manière anarchique dans ces mines aux galeries précaires et contribuent ainsi à la création d'affaissements qui, selon lui, sont très fréquents. Il a notamment ajouté qu'un affaissement avait eu lieu le mercredi 26 février.

Cette explication n'apparaît pas satisfaisante. En effet, les galeries en question ne servent que de refuge en cas d'attaque des policiers et hommes de la MIBA. Elles ne sont plus exploitées pour trouver des diamants, ce travail s'effectuant à Kotoko dans le plan d'eau situé au fond de la vallée. Il n'y a donc plus, à cet endroit, de nouvelles galeries creusées qui auraient, de la sorte, fragilisé l'ensemble.

Le Gouverneur ne croit pas que quiconque ait tiré une rafale de mitraillette dans la galerie. Il invite d'ailleurs tout le monde à le constater en se glissant dans la galerie. Il a également répété qu'il n'avait rien à cacher et que, dans l'hypothèse où le bilan serait plus important, il attend qu'on lui présente les dépouilles.

Le Ministre des Droits humains

Il est l'origine de la mission d'enquête.

De plus, le Ministre des Droits Humains y a associé tant la presse que les ONGs congolaises. La démarche, même si elle a ses limites (détermination du programme, orientation des visites, gestion du temps etc), mérite d'être soulignée: elle témoigne d'un certain souci de transparence de la part des autorités nationales congolaises.

Lors d'une réunion avec les autres membres (ONGs et journalistes) de la mission d'enquête, le 28 février, le Ministre des droits humains s'est interrogé sur le manque de solidarité entre les jeunes creuseurs clandestins lors des faits. En effet, il estime que normalement la solidarité

entre creuseurs est importante, alors que ce n'avait pas été le cas en l'espèce, puisqu'ils n'ont pas été aider leurs camarades enfermés.

Cette hypothèse peut cependant être facilement réfutée car, selon les témoignages, le policier « Saddam » a fait le pied de grue devant l'entrée de la galerie pendant un certain temps. Il était armé et avait fait usage de son arme pouvant de la sorte impressionner durablement les autres creuseurs. Enfin, la spontanéité avec laquelle les creuseurs se sont précipités sur les autorités gouvernementales lors de leur descente sur les lieux, au mépris des risques encourus, témoigne de leur désarroi suite au drame vécu par leurs compagnons.

Le Ministre des droits humains a accepté, lors de cette réunion du 28 février, de diligenter une enquête relative au policier « Saddam »².

Le procureur de la Cour d'ordre militaire a été saisi. Pour le Ministre des droits humains, cette compétence se justifie pour trois raisons:

- les faits se sont déroulés dans la zone protégée de la MIBA
- ils concernent des policiers
- des armes de guerre ont été utilisées

Le 1^{er} mars, le Ministre des Droits Humains a rendu les conclusions de l'enquête publique et a confirmé la version du Gouverneur, selon laquelle un éboulement se serait produit, et privilégié la thèse de l'accident.

Les témoignages

La version officielle de l'éboulement est sérieusement contestée par de nombreux témoignages recueillis par les membres d'ONGs.

En effet, il apparaît que trois catégories de témoins aient été sur les lieux:

- les creuseurs clandestins qui, au moment de l'attaque, ont fui mais ne sont pas réfugiés dans la galerie où "Saddam" allait se poster. Ils ont donc pu assister à tout le drame;
- les creuseurs clandestins qui se sont rendus volontairement avant d'être enfermés ;
- les creuseurs clandestins qui ont survécu à l'étouffement.

Lors de leur descente sur les lieux, les membres de la mission d'enquête ont pu, malgré les mises en garde de certains membres des cabinets du Ministre des droits humains et du Gouverneur de la région³, interroger certains de ces creuseurs clandestins et leurs familles.

Leur témoignage est le suivant :

Des policiers auraient tiré sur les creuseurs, qui se sont alors réfugiés dans une galerie. Les policiers les ont sommés de sortir en proférant des menaces, et ont commencé à tirer des coups

² Voir infra.

³ Au moment où le représentant de la FIDH s'entretenait avec ces jeunes, ces attachés de cabinets sont venus lui dire que, pour sa propre sécurité, il ne devait pas rester seul sur place, ces jeunes pouvant être potentiellement dangereux. Pourtant, ils donnaient surtout l'impression de vouloir témoigner. Dans ses conditions, on ne peut que regretter que les autorités congolaises n'aient pas pris le temps de directement les entendre ...

de feu à l'entrée principale de la galerie. Quatre ou cinq creuseurs sont alors sortis volontairement et se sont fait arrêter. Un policier, appelé 'Saddam', a alors tiré à l'intérieur de la galerie, puis en a obstrué l'entrée avec des pierres et de la terre, avant de boucher totalement l'entrée avec des barres de mine, restant sourd aux supplications des creuseurs qui commençaient à étouffer. Le policier se serait alors posté devant l'entrée afin d'éviter que quiconque n'en sorte.

Quatre marques régulières au dessus de l'entrée de la galerie pourraient notamment résulter de l'utilisation de cette barre de mine.

La volonté d'étouffer

Plusieurs manifestations ont été organisées pour protester contre ces décès. Le 26 février, une manifestation pacifique a notamment été organisée par l'association des exploitants clandestins et a été dispersée avec violence. Selon l'ASADHO, treize creuseurs ont été arrêtés par des membres de la police nationale et ont été détenus dans l'enceinte de la MIBA.

De plus, selon les ONG présentes sur les lieux, de nombreuses personnes venues témoigner dans le cadre de la Commission d'enquête ont été dispersés par les militaires le 1^{er} mars alors qu'elles se trouvaient dans l'hôtel occupé par les membres des ONG.

Et après ?

Bien des questions demeurent après cette courte visite à Mbuji-Mayi. Elles jettent une ombre sur les explications répétées par les autorités officielles.

- Si un éboulement a tué ces creuseurs clandestins, pour quelle raison a-t-on retrouvé le corps d'un jeune homme tué par une balle en plein cœur ?
- Si un éboulement a bien tué ces creuseurs, on peut alors s'interroger sur leur tactique de travail: est-il bien rentable de creuser à une dizaine au même endroit?
- Si les éboulements et les décès sont si fréquents au sein du "Polygone", pourquoi alors, cette fois-ci, les creuseurs ont-ils été présenter les dépouilles au Gouverneur et ont-ils manifesté ensuite?
- L'affaissement aurait eu lieu à une dizaine de mètres à la droite⁴ de l'entrée de la galerie et c'est à cet endroit qu'auraient été retrouvés les corps. Que faisait alors une sandale abandonnée à l'entrée de la galerie? Ne pourrait-elle pas se trouver là suite à la fuite des jeunes creuseurs lorsque "Saddam" a ouvert le feu? Ou alors résulter de l'exhumation des corps, par cette entrée précisément?

Mais, surtout, demeure la conviction que ce qui est arrivé ce vendredi 21 février pourrait se répéter, et ce à n'importe quel moment. Une courte visite, un seul coup d'œil sur le fonctionnement du "Polygone" de la MIBA suffit pour se rendre compte que dans ce Far-west minier, véritable temple de l'esclavagisme moderne, ces creuseurs risquent chaque jour leur vie, que ces risques soient naturels ou non.

⁴ Lorsque l'on se place en face de l'entrée de la galerie.

Interpellé dès le jeudi 27 février 2002 sur les leçons à tirer de ce drame, le Ministre des droits humains s'est contenté de répondre que nous devons, tous ensemble, réfléchir à des solutions structurelles⁵.

Le vendredi 28 février, il annoncera la tenue d'un « séminaire/atelier » consacré à la situation des enfants creuseurs dans les régions minières de République démocratique du Congo. Ce séminaire serait notamment organisé en collaboration avec la MONUC, l'Unicef et les ONGs locales.

Il n'est plus temps aujourd'hui pour la réflexion ou la tenue de quelconques séminaires. Toutes les autorités congolaises sont parfaitement informées de la situation.

Dans sa lettre du 8 octobre 2002 au Secrétaire général des Nations Unies, le groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, on l'a vu, mettait le doigt sur le problème principal :

" Le détournement de fonds d'entreprises publiques et du trésor public, frauduleusement ou au nom de l'effort de guerre, a contribué à réduire à zéro les fonds disponibles pour les services publics. Le secteur public dans les deux provinces du Kasai a effectivement disparu."

Pas de travail, pas d'école, la misère absolue comme seul cadre de vie; que peuvent alors faire les habitants de Mbi-Mayi pour survivre si ce n'est accepter de se laisser exploiter par des réseaux mafieux, même au risque de perdre leur vie ou celle de leurs enfants?

Dès lors, comment s'étonner de la volonté gouvernementale et provinciale d'étouffer, une fois de plus, l'affaire?

Reconnaître les torts, ne fût-ce que d'un seul de ses membres, reviendrait à accepter de lever un coin de ce voile pudiquement jeté sur les activités de la MIBA, à accepter un regard extérieur sur leurs trafics et manquements.

Plus que jamais dans les mines oubliées du Kasai, négliger ses plus élémentaires devoirs envers sa population en matière de respect des droits économiques et sociaux semble malheureusement rester, une fois de plus, la ligne de conduite des autorités congolaises.

⁵ Mais il a cité le chiffre de 4 million de dollars pour dresser un treillis autour du Pentagone.